



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 11 juin 2026**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – 3 Election des Vice-Président(e)s de l'Etablissement public foncier local du Dauphiné

Délibération n°3

Le onze juin deux mille vingt-six à douze heures, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Monsieur Laurent AMADIEU.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **18**

Administrateurs présents : 18

M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND, M. MOCELLIN, M. MOREAU Anthony, M. MOREAU Gilles, M. OLLEON, Mme PANTEL, M. ROSSETTI, M. RUBES, Mme SAURAT, Mme TROTON, Mme VIGNON

Administrateurs absents et excusés : 0

Mme Chloé PANTEL a été nommée secrétaire de séance.

Les statuts de l'établissement public foncier local du Dauphiné prévoient que le conseil d'administration élit en son sein au maximum un vice-président par EPCI membre.

L'établissement public foncier local du Dauphiné, dans sa formation actuelle, est composé des sept EPCI membres suivants :

- Grenoble-Alpes Métropole
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Communauté de Communes Bièvre Est
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes du Massif du Vercors
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté de communes de la Matheysine

Il est donc proposé au conseil d'administration de procéder à l'élection des vice-présidents de l'Etablissement public foncier local du Dauphiné.

- Election du/de la vice-président(e) de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Après appel de candidatures, la candidature de M. Anthony MOREAU ayant été enregistrée pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le scrutin est ouvert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

M. Anthony MOREAU est élu vice-président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

- Election du/de la vice-président(e) de Grenoble-Alpes Métropole :

Après appel de candidatures, la candidature de M./Mme Chloé PANTEL ayant été enregistrée pour le compte de Grenoble Alpes Métropole, le scrutin est ouvert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Chloé PANTEL est élue vice-présidente de Grenoble-Alpes Métropole.

- Election du/de la vice-président(e) de la Communauté de Communes de Bièvre-Est :

Après appel de candidatures, la candidature de M. Alexandre COULLOMB ayant été enregistrée pour le compte de la Communauté de Communes de Bièvre-Est, le scrutin est ouvert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

M. Alexandre COULLOMB est élu vice-président de la Communauté de Communes de Bièvre-Est.

- Election du/ de la vice-président(e) de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

Après appel de candidatures, la candidature de M. Guy CHEVALLIER ayant été enregistrée pour le compte de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, le scrutin est ouvert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

M. Guy CHEVALLIER est élu vice-président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

- Election du/ de la vice-président(e) de Communauté de communes du Massif du Vercors :

Après appel de candidatures, la candidature de Mme Violaine VIGNON ayant été enregistrée pour le compte de la Communauté de communes du Massif du Vercors, le scrutin est ouvert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Violaine VIGNON est élue vice-présidente de la Communauté de communes du Massif du Vercors.

- Election du/ de la vice-président(e) de Communauté de communes Le Grésivaudan :

Après appel de candidatures, la candidature de M. Jean-François CLAPPAZ ayant été enregistrée pour le compte de la Communauté de communes Le Grésivaudan, le scrutin est ouvert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

M. Jean-François CLAPPAZ est élu vice-président de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

- Election du/ de la vice-président(e) de Communauté de communes de la Matheysine:

Après appel de candidatures, la candidature de Mme Coraline SAURAT ayant été enregistrée pour le compte de la Communauté de communes de la Matheysine, le scrutin est ouvert.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Coraline SAURAT est élue vice-présidente de la Communauté de communes de la Matheysine.

Conclusions : adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente,



HOURS.

Joëlle